TERMES DE REFERENCES POUR ASSURER UNE FORMATION EN MANAGEMENT DE PROJET ET PREPARATION A LA CERTIFICATION PMP® (PROJECT MANAGEMENT PROFESSIONAL)

I. CONTEXTE

Dans le cadre du renforcement des compétences de ses collaborateurs, l'Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé souhaite organiser une formation en management de projet préparant à la certification PMP® (Project Management Professional).

L'AMMPS conduit un nombre croissant de projets structurants à caractère réglementaire, organisationnel et numérique, mobilisant des équipes pluridisciplinaires, des partenaires externes et des financements soumis à des exigences strictes de suivi et de reddition des comptes. La réussite de ces projets suppose une maîtrise des méthodes reconnues de planification, de pilotage, de maîtrise des risques et de gestion des parties prenantes.

La certification PMP constitue le référentiel international de référence en management de projet. Elle couvre les approches prédictives, agiles et hybrides, ainsi que les dimensions humaines, procédurales et stratégiques du pilotage de projet. L'éligibilité à l'examen requiert notamment 35 heures de formation en management de projet, que la présente formation devra permettre de justifier.

La formation devra privilégier une approche pratique, combinant l'appropriation du référentiel PMI, des cas concrets transposables au contexte d'un établissement public marocain et un entraînement intensif aux exigences de l'examen.

II. OBJECTIFS

1. Objectif général

Renforcer les compétences des collaborateurs de l'AMMPS en management de projet selon les standards du PMI, et les préparer à se présenter avec succès à l'examen de certification PMP.

2. Objectifs spécifiques

- Maîtriser les principes, les domaines de performance et le cycle de vie du projet tels que définis par le PMI (PMBOK® Guide et Examination Content Outline en vigueur) ;
- Comprendre et appliquer les approches prédictives, agiles et hybrides, et savoir choisir l'approche adaptée au contexte du projet ;
- Maîtriser la définition du périmètre, la planification, l'estimation des délais et des coûts, ainsi que l'établissement des référentiels de base ;
- Identifier, analyser et traiter les risques et les problèmes du projet ;
- Piloter la performance du projet à l'aide d'indicateurs appropriés, dont la valeur acquise ;
- Développer les compétences de leadership, de constitution et d'animation d'équipe, de gestion des conflits et de communication ;
- Identifier et mobiliser les parties prenantes internes et externes ;
- Intégrer les exigences de gouvernance, de conformité, de création de valeur et de conduite du changement ;
- Maîtriser la méthodologie de l'examen PMP, la logique des questions situationnelles et la gestion du temps ;
- Accompagner les participants dans la constitution de leur dossier de candidature auprès du PMI.

III. MODULES, AXES ET METHODOLOGIE

La prestation demandée comprend deux volets :

- **Volet 1 – Sensibilisation et introduction au management de projet (0,5 jour) :** session consacrée aux généralités du management de projet, visant à installer une culture projet commune : notions de projet, de programme et de portefeuille, cycle de vie d'un projet, rôles et responsabilités (sponsor, chef de projet, équipe, parties prenantes), contraintes de périmètre, délais, coûts et qualité, panorama des approches prédictives, agiles et hybrides, facteurs clés de succès et causes d'échec des projets ;
- **Volet 2 – Formation en management de projet et préparation à la certification PMP (5 jours) :** cycle complet décrit ci-après.

Le volet 2 doit traiter entre autres les thématiques et axes suivants, en cohérence avec l'Examination Content Outline PMP en vigueur (domaines « Personnes », « Processus » et « Environnement d'affaires ») :

- Fondamentaux du management de projet et cadre de référence du PMI : principes, domaines de performance, cycles de vie et approches de développement.

- Domaine « Personnes » : leadership, constitution et développement de l'équipe, gestion des conflits, engagement des parties prenantes, communication.
- Domaine « Processus » : intégration, périmètre, planification, délais, coûts, qualité, ressources, approvisionnements, risques, suivi et clôture.
- Approches agiles et hybrides : principes, rôles, artefacts, planification itérative et adaptation au contexte du projet.
- Domaine « Environnement d'affaires » : gouvernance, conformité, création et mesure de la valeur, conduite du changement organisationnel.
- Préparation à l'examen PMP : méthodologie, questions situationnelles, examens blancs commentés, procédure d'inscription et de candidature auprès du PMI.

La formation devra privilégier une approche pratique et opérationnelle, alternant apports méthodologiques, études de cas, travaux en sous-groupes et séries de questions de type examen. Elle devra inclure au minimum un examen blanc complet, réalisé dans les conditions de l'examen réel et suivi d'une correction commentée.

Le prestataire remettra à chaque participant des supports de formation et une banque de questions d'entraînement. Une attestation de 35 heures de formation en management de projet, recevable dans le cadre de la candidature à l'examen PMP, sera délivrée à chaque participant ayant suivi l'intégralité du cycle.

Une attention particulière devra être accordée aux cas pratiques transposables au contexte d'un établissement public marocain, afin d'assurer une application immédiate des acquis dans les projets de l'AMMPS.

IV. RESULTATS ATTENDUS

À l'issue de la formation, les participants devront être capables de :

- Appliquer les standards du PMI à la conduite des projets de l'AMMPS ;
- Choisir et mettre en œuvre l'approche de développement adaptée (prédictive, agile ou hybride) ;
- Élaborer et piloter un plan de management de projet intégrant périmètre, délais, coûts, qualité et risques ;
- Mesurer l'avancement et la performance d'un projet et engager les actions correctives nécessaires ;
- Animer une équipe projet et mobiliser les parties prenantes ;
- Inscrire les projets dans un cadre de gouvernance, de conformité et de création de valeur ; - Se présenter à l'examen de certification PMP dans les meilleures conditions de réussite.

V. DURÉE ET MODALITÉS DE LA CONSULTATION

La prestation est prévue en présentiel, en langue française, sur une durée totale de 5,5 jours, répartie comme suit : une demi-journée de sensibilisation et d'introduction au management de projet (volet 1), et un cycle de 5 jours de formation préparatoire à la certification PMP, soit un volume horaire de 35 heures (volet 2).

La formation aura lieu au siège de l'AMMPS, les dates seront fixées en concertation avec le prestataire retenu.

Les frais d'inscription à l'examen de certification PMP auprès du PMI ne sont pas inclus dans la présente prestation.

VI. QUALIFICATIONS ET EXPERTISE DU FORMATEUR

Le prestataire devra proposer un formateur disposant de :

- Diplôme de Master ou Bac+5 minimum en management, ingénierie, gestion de projet ou discipline équivalente ;
- Au moins une certification reconnue en management de projet ou en méthodes agiles (PMP®,
- PRINCE2®, Professional Scrum Master ou équivalent) ;
- Plus de 10 ans d'expérience minimum en management de projets, dont au moins 5 ans dans l'animation de formations en management de projet, incluant des sessions préparatoires à la certification PMP, attestées par des références ;
- Maîtrise du PMBOK® Guide et de l'Examination Content Outline PMP en vigueur ;
- Maîtrise des approches agiles et hybrides ;
- Une expérience de conduite de projets dans le secteur public marocain, une certification PMP® en cours de validité, une certification complémentaire (PMI-ACP®, Lean Six Sigma ou équivalent) et la qualité de PMI Authorized Training Partner (ATP) du prestataire constituent des atouts.

VII. MODE ET DATE DE PAIEMENT

Le contrat sera établi dans le cadre du programme d'appui du Fonds mondial - Maroc - subvention 2024-2026. Les modalités et calendrier de paiement seront définis dans le contrat.

La rémunération s'entend :

- Brute avant déduction de la retenue à la source de 11% par la banque pour les personnes physiques et morales-consultants étrangers et 30% pour les personnes physiques-consultants résidents au Maroc.

- Nette pour les Autoentrepreneurs et les personnes morales-consultants résidents au Maroc. Le Ministère se charge des démarches auprès de la DGI pour l'obtention de l'attestation d'exonération sur la base de la facture proforma à préparer par le consultant.

VIII. PIÈCES À FOURNIR

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) devra envoyer le dossier, au plus tard **le 01 Décembre 2026 à minuit**, à l'adresse suivante : Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, UGFM, 71, Avenue Ibn Sina, Agdal, Rabat ; ou aux adresses électroniques : aymen.hafid@ammps.gov.ma et f.gomri@programmefondsmondial.ma, en mettant dans l'objet de l'email : **TDR pour assurer une formation en management de projet et préparation à la certification PMP® (PROJECT MANAGEMENT PROFESSIONAL).**

Le dossier doit comprendre :

- Programme détaillé de la formation ;
- Planning proposé ;
- CV détaillés des formateurs ;
- Une note méthodologique pour la conduite de la formation ;
- Une proposition financière.

IX. CRITERE D'EVALUATION DE L'OFFRE TECHNIQUE :

Critère	Note
Programme de la formation	
Programme détaillé, aligné sur l'Examination Content Outline PMP en vigueur et répondant au besoin	20 points
Programme moyen	10 points
Programme non adapté	Eliminatoire
Formateur	
Bac+5 / Master ou plus et certification reconnue en management de projet ou en méthodes agiles (PMP®, PRINCE2®, PSM ou équivalent)	10 points
Moins de Bac+5 / Master ou absence de certification en management de projet	Eliminatoire
Expérience	
Expérience probante en management de projets et en préparation à la certification PMP	70 points
Expérience moyenne dans le domaine	35 points
Expérience insuffisante dans le domaine	Eliminatoire

CRITERES DE SELECTION :

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

Critères	Note maximale	Pondération dans la note finale
Offre technique	100 points	70%
Offre financière	100 points	30%
Total	-	100%